

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 9 avril 2019 à 19 h 30

Présents : Robert VIELFAURE, Michel LAPIERRE, Gilles PEREAU, Jacques ANATOLE, Eliane TARALLO

Pouvoirs : Guy IMBERT à Robert VIELFAURE

Excusées : Mélanie FANGIER, Juliette CONSTANTIN

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Validation commission MAPA

Concernant les travaux de voirie nécessaires à Perbost (environ 400 m) et à Célias (environ 80 m), la commission a retenu l'entreprise JOUVE pour un montant de 14305 euros HT.

L'entreprise MANENT proposait 19204.16 HT et CARDINAL : 29 922 HT.

Voté à l'unanimité

2. Délibération : Subvention HOPITAL local ROCHER

Une demande de subvention de 1320 euros a été formulée pour l'achat d'un véhicule pour le service de jour de l'Hôpital de ROCHER. M. le Maire propose une mise au budget de 300 euros.

Voté à l'unanimité

3. Délibération : Indemnité Régisseur et Suppléant

L'agent de l'Agence Postale Communale est Régisseur, car il gère l'argent perçu pour la vente de pain et de journaux. Pour cela il devrait percevoir une indemnité dite « de Régisseur » ; celle-ci s'élève à 110 euros TTC par an.

Son suppléant recevra aussi cette indemnité au prorata de ses remplacements.

Vote à l'unanimité

4. Délibération : décharge régisseur

Suite au vol du coffre de l'Agence Postale Communale, la Trésorerie avait envoyé un courrier à l'agent postal communal lui demandant le remboursement de la somme dérobée au nom de sa responsabilité pécuniaire. Sa responsabilité n'étant pas engagée, le Maire a adressé une demande de décharge à la trésorerie.

Voté à l'unanimité

5. Délibération : Budget Prévisionnel 2019

Ce projet est validé par les Membres du Conseil.(CF annexe)

Voté à l'unanimité

Marie LEMAIRE rejoint le conseil

6. Délibération : Enquête publique aliénation chemin

Le chemin qui part de la RD5 en direction de Perbost, lieu-dit la Soubeyranne n'a plus lieu d'être car il n'est plus emprunté et un autre accès a été ouvert. Afin de le déclasser une enquête publique devra être réalisée.

Elle devrait se tenir du 30 avril au 14 mai 2019

Les membres du conseil confirment leur autorisation à M. Le Maire pour ouvrir cette enquête publique.

Voté à l'unanimité

7. Délibération : CDC Compétences eau et assainissement

Il est proposé de voter pour le non transfert de ces compétences au 01/01/2020 à la communauté de communes du Val de Ligne ; celles-ci resteront gérées par la commune.

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

- Etablissement d'un planning de présence pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai
- Idée d'inauguration pour les travaux d'aménagement de l'accès à la salle des fêtes à laquelle seraient invitées les entreprises.